



Traité Ketouvat

Michna 1 - Chapitre 13

שְׁנֵי דִינֵי גִזְרוֹת הָיוּ בִירוּשָׁלַיִם, אֲדָמוֹן וְחֲנַן בֶּן אַבְיִשָׁלוֹם. חֲנַן אוֹמֵר
שְׁנֵי דְבָרִים, אֲדָמוֹן אוֹמֵר שְׁבָעָה. מִי שֶׁהֵלַךְ לְמַדְיַת הַיָּם וְאִשְׁתּוֹ
תּוֹבַעַת מִזֹּנוֹת, חֲנַן אוֹמֵר, תִּשְׁבַּע בַּסּוֹף וְלֹא תִשְׁבַּע בַּתְּחִלָּה.
נִחְלָקוּ עָלָיו בְּנֵי כֹהֲנִים גְּדוֹלִים וְאֶמְרוּ, תִּשְׁבַּע בַּתְּחִלָּה וּבַסּוֹף.
אָמַר רַבִּי דוֹסָא בֶּן הֶרְכֵּינֹס כְּדַבְּרֵיהֶם. אָמַר רַבֵּן יוֹחָנָן בֶּן זַכַּאי,
יִפֶּה אָמַר חֲנַן, לֹא תִשְׁבַּע אֶלָּא בַסּוֹף:

Il y avait à Jérusalem 2 juges criminels (célèbres), Admon et 'Hanan ben Avshalom. On a de 'Hanan deux sentences, et d'Admon 7. Si un individu émigre dans une province d'outre-mer et que sa femme réclame la nourriture, 'Hanan dit qu'elle devra l'obtenir sans serment préalable ; elle est seulement tenue de prêter serment qu'elle ne possède rien des biens de son mari, lorsqu'on apprend qu'il est mort, et qu'à la suite de ce décès elle réclame le douaire. Mais les fils des Cohanim Guédolim disent qu'elle doit prêter serment de suite, et plus tard. Rabbi Dossa ben Horkénoss adopte leur opinion ; tandis que Rabbi Yo'hanan ben Zakkaï, adoptant l'avis de 'Hanan, dit qu'il suffit de lui prêter serment après le décès du mari.



1 Histoire pour Chabbath, Tome 2 (Binyamin Benhamou)

Enfin en livre, les fameuses histoires racontées en vidéos par Binyamin Benhamou. Emouvantes et inspirantes, ces histoires sont à lire et à relire.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions